

CERTIFICAT DE
SPÉCIALISATION
CP PPAM
(Plantes à Parfum,
Aromatiques et
Médicinales)

Mise à jour : Mai 2024

CS CP PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)

LE METIER

Le titulaire du CS PPAM travaille sur une exploitation agricole, en coopérative ou en laboratoire. Ce certificat forme des spécialistes qui pourront accéder à des postes de techniciens, de chefs de culture ou d'exploitation. La production de plantes à parfums, aromatiques et médicinales permet de développer des activités en lien avec de nombreux secteurs porteurs : parfumerie, aromathérapie, phytothérapie, industrie pharmaceutique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et appliquer la réglementation pour développer une activité dans le secteur
- Acquérir les compétences nécessaires à la commercialisation des produits
- Maîtriser la conduite de culture et la transformation des PPAM en Agriculture Biologique

STATUTS POSSIBLES

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE MFR / ENTREPRISES

452h en centre

483h en entreprise

935 H
Sur 6 mois

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par le secteur des plantes aromatiques et médicinales
- Pour un accès direct, être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum :
 - Bac pro CGEA ou Production horticole
 - Brevet de Technicien Agricole
 - BTS Agricole ou Horticole
- Sur décision dérogatoire de la DRAAF, et après satisfaction aux évaluations de pré-requis :
 - Candidat justifiant d'un diplôme autre que ceux-ci-dessus de niveau au moins équivalent
 - Candidat justifiant de l'équivalent de 3 années d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole à temps plein dans un emploi sans un rapport direct avec le contenu de la formation

N° de fiche **RNCP** : 34675 – Niveau 4

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/07/2025

Certificateur :

MODALITÉS D'ACCÈS

Dossier d'inscription à compléter et à retourner

RDV avec la référente de formation en fonction des dates de session une fois le dossier retourné.

Evaluation des pré-requis

Formation par voie de l'apprentissage : contrat d'apprentissage signé et retourné au plus tard 3 mois après la rentrée.

Réponse d'admissibilité dans un délai moyen de 15 jours pour un accès direct.

Réponse d'admissibilité après avis de la DRAAF pour un accès dérogatoire

CONTENU DE LA FORMATION

- **UC1 - Assurer le pilotage technico-économique de la culture des PPAM**
 - Organiser/ planifier les activités de production
 - Produire les plantes dans des conditions optimales
 - Analyser les résultats technico-économiques au regard des moyens mis en place
- **UC2 - Réaliser les interventions liées à la culture de PPAM**
 - Techniques de production en agriculture biologique
 - Technique de transformation
 - Assurer la production de produits commercialisables
- **UC3 - Cueillette de plantes sauvages (UC Optionnelle)**
 - Identifier les plantes de cueillette
 - Sélectionner et préserver les sites de cueillette
 - Les techniques de cueillette



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ Choix de conduite technique
- ✓ Organisation des activités de production
- ✓ Observation de la culture/plante
- ✓ Organisation et réalisation de l'intervention
- ✓ Sélection des sites
- ✓ Prélèvements des plantes
- ✓ Préservation des propriétés des plantes récoltées

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises du secteur afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative.
- Un bilan de milieu d'année est réalisé ainsi que des épreuves d'entraînement pour se préparer aux épreuves.
- Le certificat est délivré en fonction des résultats obtenus aux 3 contrôles des Unités Capitalisables (UC). Chaque UC correspond à un bloc de compétence validé par une évaluation de certification.
- La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.
- L'évaluation se fait en contrôle continu sous forme d'épreuves écrites et/ou orales.
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres, le diplôme pouvant être validé sur une durée de 5 ans, à partir de l'obtention de la première UC.

Taux de réussite à l'examen 2023 : 93%

Taux de réussite à l'examen 2023 par voie de l'apprentissage : néant

CS CP PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- BTSA Aménagements Paysagers
- Bac pro Conduite de Productions Horticoles
- Certificat de Spécialisation "Conduite de Production des PPAM"
- BTSA Métiers du Végétal MVAOE
- Titre Pro Ouvrier du Génie Ecologique

Code ROME : A 1414

- Parfumerie, aromathérapie, phytothérapie, industrie pharmaceutique...
- Producteur PPAM
- Ouvrier qualifié en PPAM

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement et rémunération des APPRENTIS*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Rémunération apprentis	- de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*Pré-requis : le contrat peut être signé à partir de 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation.

Financement et rémunération en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Niveau de formation	- de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	85% du SMIC

* Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

- Selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation
Cout de la formation : 5300 € avec UC3 et 5100€ sans UC3
- Financements possibles de :
 - Région Nouvelle Aquitaine : formation pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine sous le dispositif PRF ; prendre RV avec votre conseiller France Travail
 - OPCO, CPF, Autofinancement.

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

- **Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE**
 - Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
 - Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
 - Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



- **Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.**
 - Secteurs professionnels : Production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Hébergement et restauration

APPRENTISSAGE	CS CP PPAM
Restauration	350 €
Hébergement	620 €

FORMATION CONTINUE		
Hébergement	Chambre double + petit déjeuner	17€ / nuit
	Chambre seule + petit déjeuner	20€ / nuit
Restauration	6 € par repas	

Date de début de formation

Du 30 janvier au 29 aout 2025.

Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



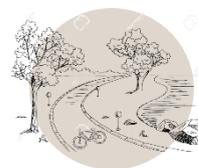
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



FORMATION SST et
PRAP



UN CFA A TAILLE
HUMAINE



VISITES JARDINS et
ENTREPRISES



INTERVENTION DE
PROFESSIONNELS

CS CP PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)

Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

CONTACTS

Responsables de la formation :

Pauline LEURENT, référente filière PPAM
Pauline.leurent@mfr.asso.fr

Laure GUOLO, Référente Formation Continue
Laure.guolo@mfr.asso.fr

Référents :

Diane KRAEMER, Référente handicap
Diane.kraemer@mfr.asso.fr

Jean-Luc BLANCAND, Référent Apprentissage
Jeanluc.blancand@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
☎️ Tél : 05 56 23 01 32
✉️ mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredouxmers.fr



Etablissement accessible
aux personnes en
situation de handicap



Erasmus + MFR



2024

